

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du Lundi 29 novembre 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni le Lundi 29 novembre 2021 à 20h à la Mairie de CHATEAU LA VALLIERE sous la Présidence de M. GAUTHIER Jean Claude, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. GAUTHIER Jean Claude, M. MERCHIER Gérard, Mme HABERT Roberte, M. GIRARD Etienne, Mme HERAULT Nathalie, M. DARONDEAU Valéry, M. RAVINET Thierry, Mme BARRIER Isabelle, M. LEVERT Benoit, Mme METAYER Nicole, Mme RAIMBEAULT Sandrine, Mme FERET Marie-Laure, Mme HELIERE Sophie, Mme DE MASCAREL Caroline (présente en visioconférence), M. CHAPIN Bernard, Mme DEPOIX Patricia, Mme WECLEWICZ Catherine, M. DELAUNAY Emmanuel.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. HUGUET Raphaël qui a donné pouvoir à Mme HABERT Roberte.

Madame Patricia DEPOIX a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les conseillers de la démission du conseil municipal de Monsieur Guillaume DUBOIS. Cette démission lui a été remise le 8 novembre 2021.

Par deux arrêtés pris ce même jour, Monsieur le Maire a rapporté la délégation permanente des fonctions de conseiller municipal délégué de Monsieur Guillaume DUBOIS et a désigné et donné délégation à Madame Marie-Laure FERET pour le remplacer en tant que conseillère municipale déléguée à la jeunesse, au sport et aux associations sportives.

Suivant sur la liste de candidats aux élections municipales Monsieur Emmanuel DELAUNAY est désigné membre du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

- CONSEIL MUNICIPAL : MISE A JOUR DES COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

N° 2021-070

Le Maire explique que, suite à la démission de Monsieur Guillaume DUBOIS, il convient de mettre à jour la liste des membres des Commissions Municipales.

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité (1 vote contre Mme BARRIER), modifie les Commissions municipales :

COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION DES FINANCES

Cette commission contrôle les résultats financiers de la commune, du C.C.A.S et du camping. Elle prépare les comptes administratifs, les budgets et en assure les suivis. Elle travaille sur la fiscalité, les emprunts et les contrats d'assurances.

Vice-présidente : HABERT Roberte

Membres : M. DARONDEAU Valéry, M. HUGUET Raphaël, M. RAVINET Thierry, Mme DEPOIX Patricia.

COMMISSION D'URBANISME

Cette commission est chargée de suivre les projets d'aménagements du territoire liés à l'urbanisation.
Vice-présidente : HABERT Roberte
Membres : M. MERCHIER Gérard, M. GIRARD Etienne, M. LEVERT Benoit, Mme DE MASCAREL Caroline.

COMMISSION DU TOURISME DU LAC ET DU CAMPING

Cette commission est chargée de la gestion et du fonctionnement du camping.
Elle chargée de l'entretien et du suivi du lac du Val Joyeux.
Elle est en relation avec l'Office de Tourisme.
Elle est également chargée du plan GEMAPI en lien avec la CCTOVAL.
Vice-président : MERCHIER Gérard
Membres : Mme BARRIER Isabelle, M. LEVERT Benoit, Mme METAYER Nicole, Mme HELIERE Sophie, M. CHAPIN Bernard.

COMMISSION DES FETES, DES CEREMONIES ET DES SALLES MUNICIPALES

Cette commission est chargée de l'organisation, de la préparation et de suivre le déroulement de toutes les manifestations commémoratives et festives y compris celles avec les associations et le comité des fêtes.
Elle est chargée des plannings d'occupation et de location des salles municipales, excepté le gymnase.
Vice-président : MERCHIER Gérard
Membres : M. RAVINET Thierry, Mme FERET Marie-Laure, Mme HELIERE Sophie, M. DELAUNAY Emmanuel.

COMMISSION DES BATIMENTS

Cette commission est chargée des questions relatives à l'entretien du patrimoine.
Elle est chargée de suivre l'état des bâtiments communaux, de proposer des travaux d'investissement dans les différents locaux de la commune.
L'église, les installations publiques et le bâtiment de la plage sont inclus.
Elle est également chargée du suivi de tous les contrôles réglementaires.
Vice-président : MERCHIER Gérard
Membres : M. GIRARD Etienne, Mme HERAULT Nathalie, M. DARONDEAU Valéry, Mme BARRIER Isabelle, M. DELAUNAY Emmanuel, M. Bernard CHAPIN, Mme DEPOIX Patricia.

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Cette commission est chargée des relations avec les enseignants, les parents d'élèves, les conseils d'école et le RPI.
Elle gère la cantine, les menus et son l'organisation.
Elle a également en charge la garderie périscolaire.
Vice-présidente : HERAULT Nathalie
Membres : Mme BARRIER Isabelle, Mme METAYER Nicole, Mme RAIMBEAULT Sandrine, Mme FERET Marie-Laure, Mme DEPOIX Patricia.

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

Cette commission travaille sur les affaires culturelles elle étudie les demandes ou projets susceptibles d'aider à maintenir ou développer la vie culturelle. Elle est chargée des relations avec les associations non sportives.
Vice-présidente : HERAULT Nathalie
Membres : M. RAVINET Thierry, Mme METAYER Nicole, Mme DE MASCAREL Caroline, Mme WECLEWICZ Catherine.

COMMISSION DE LA VOIRIE ET DES ILLUMINATIONS

Cette commission est chargée de planifier et de suivre l'entretien et les travaux neufs de la voirie, des chemins, du mobilier urbain et du Centre Technique.
Elle est en charge de la maintenance et du matériel de voirie.
Elle est chargée de la gestion et de la mise en place des illuminations lors des fêtes de fin d'année.
Vice-président : GIRARD Etienne
Membres : M. HUGUET Raphaël, Mme BARRIER Isabelle, M. LEVERT Benoit, M. CHAPIN Bernard.

COMMISSION DU FLEURISSEMENT ET DES ESPACES VERTS.

Cette commission est chargée de l'embellissement de la commune, de l'aménagement paysager, de l'entretien des espaces verts et de l'entretien du cimetière.

Vice-président : GIRARD Etienne

Membres : Mme BARRIER Isabelle, Mme METAYER Nicole, Mme RAIMBEAULT Sandrine, Mme HELIERE Sophie, Mme DE MASCAREL Caroline, M. CHAPIN Bernard.

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL

Cette commission est chargée de réfléchir à la mise en place d'actions ayant un impact environnemental positif sur le territoire, pour s'inscrire dans une démarche de développement durable. (Économies d'énergie, contrats liés à l'énergie, produit d'entretien, produits phytosanitaires...) Cette liste n'est pas exhaustive.

Vice-président : DARONDEAU Valéry

Membres : M. GIRARD Etienne, Mme HERAULT Nathalie, Mme BARRIER Isabelle, Mme HELIERE Sophie, Mme WECLEWICZ Catherine.

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DE LA FIBRE

Cette commission est chargée du déploiement du très haut débit par fibre optique sur notre territoire. Elle est également chargée de la réalisation d'un plan d'adressage de la commune.

Vice-président : DARONDEAU Valéry

Membres : Mme HABERT Roberte, M. LEVERT Benoit, Mme DE MASCAREL Caroline.

COMMISSION ANIMATION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Cette commission est chargée des relations avec les responsables des différentes associations sportives.

Elle est chargée de transmettre les demandes ou projets susceptibles d'aider à maintenir ou à développer le sport sur la commune.

Elle étudie et propose la mise en place d'actions et de projets d'animation pour la jeunesse.

Elle est également chargée de gérer et de superviser le planning du gymnase.

Vice-présidente : Mme FERET Marie-Laure,

Membres : Mme BARRIER Isabelle, Mme METAYER Nicole, Mme HELIERE Sophie, Mme DEPOIX Patricia, Mme WECLEWICZ Catherine.

COMMISSION DU CIMETIERE

Cette commission est chargée du réaménagement et de la gestion du cimetière.

Vice-président : METAYER Nicole,

Membres : Mme RAIMBEAULT Sandrine.

COMMISSION SECURITE

Cette commission est chargée du développement de la sécurité communale, du plan de circulation et des voisins vigilants.

Vice-président : MERCHIER Gérard,

Membres : M. GIRARD Etienne, M. RAVINET Thierry, M. LEVERT Benoit, M. CHAPIN Bernard.

COMMISSION SECURITE

Cette commission est chargée du développement de la sécurité communale, du plan de circulation et des voisins vigilants.

Vice-président : MERCHIER Gérard,

Membres : M. GIRARD Etienne, M. RAVINET Thierry, M. LEVERT Benoit, M. CHAPIN Bernard.

COMMISSION COMMUNICATION

Cette commission travaillera sur la communication municipale.

Membres : Mme HERAULT Nathalie, Mme BARRIER Isabelle, M. LEVERT Benoit, Mme FERET Marie-Laure, Mme HELIERE Sophie.

- PERSONNEL : MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE LIE AUX FONCTIONS, SUJETIONS, EXPERTISE ET A L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

SANS OBJET

Le Maire explique que ce point sera vu en 2022.

- TRAVAUX : VALIDATION DE L'AVANT PROJET POUR LA REQUALIFICATION ET LA REFECTION DE LA RUE DES AUMONERIES, DE LA RUE DE LA VALLERIE JUSQU'AU NOUVEL EHPAD

N° 2021-071

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP,
Vu la délibération n° 2021-061 du 13 septembre 2021 par laquelle le Conseil Municipal a accepté le devis de la Société Infrastructure Concept pour 14 280,00 € HT, soit 17 136,00 € TTC pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection de trottoirs, de voirie, d'écoulement des eaux pluviales rue des Aumoneries et de la Vallerie jusqu'au nouvel EHPAD.

• La part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de 239 148,00 € HT (divers honoraires de Maîtrise d'œuvre compris).

• Le montant de ces travaux est estimé à la somme de 226 068,00 € HT soit 271 281,60 € TTC dont la TVA 20 % de 45 213,60 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (4 abstentions Mme BARRIER, M. CHAPIN, Mme DEPOIX , Mme WECLEWICZ) décide :

- **DE VALIDER** l'avant projet pour la requalification et la réfection de la rue des Aumoneries, de la rue de la Vallerie jusqu'au nouvel EHPAD, annexées à la présente délibération, et de fixer le montant prévisionnel définitif des travaux à 239 148,00 € HT soit 286 977,60 € TTC, en précisant que, suite à la réunion de concertation prévue avec les riverains, des points techniques peuvent être amenés à varier,
- **D'AUTORISER** le Maire à poursuivre les études de maîtrise d'œuvre, à lancer les avis d'appel public à concurrence des entreprises,
- **D'AUTORISER** le Maire à déposer toutes autorisations d'urbanisme qui seraient nécessaires, et à conduire d'éventuelles études complémentaires,
- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter les subventions mobilisables,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne conduite de ce dossier.

- FINANCES :

*** DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDSR (FOND DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE), ENVELOPPE SOCLE, POUR LES TRAVAUX DE RESEAUX ET LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION ET REFECTION DE LA RUE DES AUMONERIES ET DE LA RUE DE LA VALLERIE JUSQU'AU NOUVEL EHPAD**

N° 2021-072

Le Maire explique que le FDSR est destiné aux communes de moins de 2000 habitants, pour des projets d'investissement.

Il est constitué de deux enveloppes :

- enveloppe « socle » calculée en fonction des critères de solidarité (chaque année),

- enveloppe « projet » répartie selon la nature du projet après décision de la commission permanente.

Pour en bénéficier, il faut déposer un dossier dématérialisé auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire avant le 31 décembre 2021.

Pour être éligibles, les opérations concernées devront :

- être achevées ou commencées avant le 15 novembre 2022,
- répondre aux priorités départementales.

Le dossier devra contenir les pièces suivantes :

- une note explicative de l'opération,
- l'estimation détaillée des dépenses,
- la délibération de la commune approuvant le projet et son plan de financement prévisionnel avec l'ensemble des cofinancements sollicités,
- le calendrier de réalisation de l'opération faisant apparaître un commencement de travaux au plus tard avant le 15 novembre 2022 et un achèvement de l'opération avant le 15 novembre 2023, délai de rigueur.

Le Maire propose de présenter une demande de subvention au titre du FDSR pour la requalification et la réfection de la rue des Aumoneries, et de la rue de la Vallerie jusqu'au nouvel EHPAD :

- une enveloppe « socle ».

Estimation détaillée des dépenses (prévisionnelles) en HT

DESIGNATION	COÛT HT EN €
Travaux de réseaux	79 388,00
Requalification et réfection de la rue des Aumoneries et de la rue de la Vallerie jusqu'au nouvel EHPAD :	239 148,00
Total	318 536,00

Plan de financement prévisionnel HT

	Subvention sollicitée Date demande	Subvention acquise (OUI/NON)	Montant subventionnable	Taux	Montant en €
FDSR Socle		Non			16 987,00
DETR		Non			
Fonds propres					301 549,00
TOTAL HT					318 536,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (4 abstentions Mme BARRIER, M. CHAPIN, Mme DEPOIX , Mme WECLEWICZ) décide :

- d'approuver le projet concernant la rue des Aumoneries et la rue de la Vallerie jusqu'au nouvel EHPAD,
- d'utiliser pour cette opération l'aide du Conseil Départemental, au titre de l'enveloppe « socle » du FDSR,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

*** DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LES TRAVAUX DE RESEAUX ET LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION ET REFECTION DE LA RUE DES AUMONERIES ET DE LA RUE DE LA VALLERIE JUSQU'AU NOUVEL EHPAD**

N° 2021-073

Le Maire propose de demander une subvention DETR pour la requalification et la réfection de la rue des Aumonerie, et de la rue de la Vallerie jusqu'au nouvel EHPAD. Les dossiers sont à déposer avant le 14 janvier 2022.

Estimation détaillée des dépenses (prévisionnelles) en HT

DESIGNATION	COÛT HT EN €
Travaux de réseaux	79 388,00
Requalification et réfection de la rue des Aumoneries et de la rue de la Vallerie jusqu'au nouvel EHPAD :	239 148,00
Total	318 536,00

Plan de financement prévisionnel HT

	Subvention sollicitée Date demande	Subvention acquise (OUI/NON)	Montant subventionnable	Taux	Montant en €
FDSR Socle		Non			16 987,00
DETR		Non			
Fonds propres					301 549,00
TOTAL HT					318 536,00

Le Maire propose donc de demander une subvention DETR au taux maximal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (4 abstentions Mme BARRIER, M. CHAPIN, Mme DEPOIX , Mme WECLEWICZ) accepte cette demande de subvention DETR et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*** ADMISSION EN NON VALEURS POUR 2021**

N° 2021-074

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la Trésorerie de Touraine Nord Ouest, un état de non valeurs à présenter au Conseil Municipal, et qui s'élève à :

- 1 082,69 € sur le budget général (compte 6541)
- 45,50 € sur le budget général (compte 6542),
- 441,90 € sur le budget camping (compte 6541),

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte ces états et autorise le Maire à les signer et à émettre les écritures correspondantes au compte 6541 et au compte 6542.

*** TARIFS 2022**

N° 2021-075

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas pratiquer d'augmentation.

Les tarifs qui seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2022 sont donc les suivants :

Droit occupation voie publique

Place pour une enseigne sur le trottoir (menu)	10.00 €
Terrasse café petit emplacement	25.00 €
Terrasse café grand emplacement	50.00 €
Petit étal	22.00 €
Moyen étal	27.00 €
Grand étal	30.00 €

Droits de place

De 1 à 3 m	1.00 €
De 4 à 6 m	2.00 €
De 7 à 9 m	3.00 €
De 10 à 12 m	4.00 €
+ de 12 m	5.00 €
Emplacement pour camion outillage ou divers	23.00 €

Locations orangerie, maison du lac

Location orangerie (exclusivement vin d'honneur mariage)	80.00 €
Location barnum dans le parc (vin d'honneur ou expo)	130.00 € (si installé)
Location maison du lac (maxi 20 personnes)	60.00 €

Salle des Fêtes

Les associations ne peuvent disposer de la Salle des Fêtes à titre gratuit que pour 2 manifestations publiques par an.

Tarif Associations à partir de la 3 ^{ème} date annuelle	100.00 €
Hall pour Vin d'honneur	70.00 €
Hall et salle de préparation	100.00 €
Salle des fêtes, une soirée (vendredi soir, clé rendue samedi matin)	200.00 €
Salle des fêtes, week-end complet	300.00 €

Cautions :

Pour la Salle des fêtes	350.00 €
se décomposant comme ceci :	
* pour dégradations de la Salle des Fêtes	200.00 €
* pour ménage non fait	100.00 €
* pour la clé non restituée	50.00 €

Loyers communaux

Augmentation des loyers en fonction de la moyenne de l'indice de construction, aux dates anniversaires de location.

Locations diverses

Verres (les 12)	1.60 € et 0.80 € par verre cassé
Table	2.10 €
Banc	2.10 €
Plateau remorque déchets verts uniquement	40.00 €
Plateau remorque gravats uniquement	70.00 €
Plateau remorque tout venant avec séparation gravats	150.00 €
Barrières sécurité animaux	3.30 €

Concessions cimetière

15 ans	160.00 €
30 ans	320.00 €
50 ans	540.00 €

Columbarium urne

15 ans pour la 1 ^{ère} urne	300.00 €
--------------------------------------	----------

Et pour les suivantes	240.00 €
<u>30 ans</u> pour la 1 ^{ère} urne	560.00 €
Et pour les suivantes	330.00 €

<u>Columbarium au sol</u>	
Concession pour 15 ans	490.00 €
Concession pour 30 ans	570.00 €
Concession pour 50 ans	665.00 €
Jardin du souvenir, dispersion	40.00 €
Jardin du souvenir, inscription sur la stèle	30.00 €

*** TARIFS CAMPING 2022**

SANS OBJET

*** SUBVENTIONS 2021**

N° 2021-076

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte l'inscription de 30 000 € au compte 6574 et les propositions des subventions maximales suivant la transmission du dernier bilan financier, et la liste des adhérents avec la précision de la commune du domicile.

De plus, chaque association recevant une subvention municipale ou utilisant des locaux municipaux, devra signer une convention rétrocedant en priorité à la commune, tout son matériel en cas d'arrêt définitif des activités de l'association.

APF	45
SPA Luynes	50
Pétanque	140

*** RENEGOCIATION EMPRUNTS**

N° 2021-077

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a sollicité la Caisse d'Epargne de renégocier deux emprunts communaux contractés auprès d'elle. La renégociation de ces deux prêts passe obligatoirement par un remboursement anticipé, suivi d'un nouveau prêt. De ce fait, une indemnité de remboursement anticipée est à inclure au nouveau capital emprunté. De plus, la durée de remboursement sera rallongée de 5 ans.

n° d'emprunt 8408624 (13109)	Situation initiale au 31/12/2021	Nouvelle situation au 1 ^{er} /01/2022
Capital initial emprunté	250 000,00 €	
Capital restant dû	128 260,40 €	128 260.40 €
Indemnité de remboursement anticipé		18 091.99 €
Nouveau capital emprunté		146 352.39 €
Taux	3,40 %	0,68 %
Echéance annuelle intérêts inclus	21 345,59 €	14 129,40 €
Fin d'échéance	2 028	2032

n° d'emprunt 4240286 (14110)	Situation initiale au 31/12/2021	Nouvelle situation au 1 ^{er} /01/2022
Montant initial emprunté	250 000,00 €	

Capital restant dû	130 032,27 €	130 032.27 €
Indemnité de remboursement anticipé		21 072.49 €
Nouveau capital restant dû		151 104.76 €
Taux	3,48 %	0,68 %
Echéance annuelle intérêts inclus	21 250,19 €	14 588,21 €
Fin d'échéance	2 028	2 032

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité (1 abstention Mme WECLEWICZ) :

- accepte la renégociation des deux emprunts présentée ci-dessus,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces deux dossiers.

*** VIREMENTS DE CREDITS BUDGET GENERAL**

N° 2021-078

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte le virement de crédits suivant :

37062 Code INSEE	COMMUNE DE CHATEAU LA VALLIERE CHATEAU LA VALLIERE BP	DM n°4 2021
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

VIREMENT DE CREDITS

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21318-281 : Bâtiments divers	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-276 : voirie divers	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

*** VIREMENTS DE CREDITS BUDGET CAMPING**

N° 2021-079

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte le virement de crédits suivant :

37062 Code INSEE	COMMUNE DE CHATEAU LA VALLIERE CAMPING CHATEAU LA VALLIERE	DM n°2 2021
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

VIREMENTS DE CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60811 : Eau et assainissement	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	500,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

- PRESENTATION DES DECISIONS DU MAIRE :

- QUESTIONS DIVERSES :

- Modification des horaires de l'éclairage public :

Le Maire envisage l'extinction de l'éclairage public de 22h30 à 6h30. Une discussion s'engage entre élus sur le coût exponentiel de l'énergie. Le Maire demande à M. DARONDEAU de faire le point sur les gains et les coûts que ce changement d'horaires pourrait générer.

Au fur à mesure des remplacements les luminaires seront installés en LED.

17 lampadaires d'éclairage public des Enseignes situés autour du rond-point se trouvent sur la commune de Couesmes. Le Maire est en discussion avec le Conseil Départemental sur les modalités de prise en charge de ces lampadaires.

- Service CNI/Passeports : Passage à mi-temps de l'agent au 1^{er} janvier 2022 ; les horaires seront étudiés pour être en adéquation avec les besoins du public.

- Site Internet de la commune : La Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire propose de prendre en charge la maintenance des sites Internet à condition qu'une passerelle soit installée entre les deux collectivités.

- Dossier sécheresse 2019 :

Le Maire informe que le Tribunal Administratif d'Orléans a rendu sa décision le 21 octobre 2021 et a estimé que notre requête devait être rejetée. Le Tribunal Administratif a jugé que la commission s'était prononcée au vu d'un rapport de Météo France établi pour l'année 2019 qui inclut bien le territoire de notre commune dans son étude, que son avis est détaillé et que les éléments du dossier ne permettent pas de considérer que la commission n'a pas statué en connaissance de cause.

Notre avocat pense que, pour obtenir gain de cause sur le fond, il faudrait une modification de la loi et des critères permettant de caractériser l'état de sécheresse. Des projets de loi sont en cours mais, pour l'instant, aucune loi n'a modifié véritablement les conditions d'obtention de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Par ailleurs, il conviendrait que la référence ne soit plus les relevés de Météo France mais des experts judiciaires indépendants chargés d'examiner les conditions météorologiques. Il émet des réserves sur l'opportunité d'un appel devant la Cour Administrative d'Appel de VERSAILLES, en l'état des textes législatifs applicables.

- **Ordures ménagères** : Une discussion s'engage le mode de calcul de la nouvelle taxe. La taxe ordures ménagères est maintenant basée sur le foncier bâti. Le Maire explique que les taxes sont toutes différentes puisque le foncier bâti varie selon chaque habitation. Il n'y a plus d'homogénéité suivant le nombre d'habitant du foyer imposé. Cette taxe n'est pas gérée par la Commune mais par la communauté de Communes.

- **Réunion publique de concertation concernant les travaux de la rue des Aumoneries** : Le Maire invite les membres du Conseil municipal à cette réunion avec les riverains. Les riverains ont déjà été invités par courrier personnel.

- **Sainte Barbe des Pompiers** : samedi 4 décembre à 11h à la caserne.

- **Téléthon** : dimanche 5 décembre, organisé par la mairie.

- **Hommage UNC** : Journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la Guerre d'Algérie et Combats Maroc et Tunisie, lundi 6 décembre (report de la commémoration du 5 décembre) à 10 h 45.

- **Marché de Noël** : le 12 décembre, organisé par la mairie.

- **Repas des Anciens** : Rappel, il est organisé le jeudi 16 décembre à 12 h à la Salle des Fêtes. Le CCAS se réunira dans la semaine pour étudier le contexte sanitaire.

- **Vœux du Maire** : Samedi 8 janvier 2021 à 19h à la Salle des Fêtes.

- **Ancienne scierie** : Suite aux travaux de nettoyage une zone de sécurité autour de la roue de l'ancienne scierie est installée.

- **Places de stationnement réservées aux commerces** : Elles seront matérialisées prochainement.

- **Terrain de Sports Intergénérationnel** : En réponse à une question, le Maire précise que ce projet est toujours d'actualité, prévu en 2023.

- **Prochain Conseil Municipal** : Lundi 13 décembre 2021 à 20h.

Le Maire,
Jean Claude GAUTHIER